

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Date de Convocation : 19 juillet 2022

Présents : 8

Présents : Gilles GUILBOT, Quentin GROUSSET, Léa BERNARDEAU, Adam MASSOUF, Brigitte PALAGONIA, Alexandre VEILLON, Jocelyne YAHIA, Carole BERTIN.

Excusés : Ismaël BOUCHER, Cyril ROBERT, Vanessa BARON, Annabelle JARRIAU, Aristide ARDOUIN, Jean-Pierre BON donne pouvoir à Gilles GUILBOT.

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne YAHIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2022 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet « Atelier communal »
- Délibération défense incendie Beauregard
- Budget principal 2022 - Décision modificative
- Questions diverses

Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet « Atelier communal » :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 juin dernier portant demande de subventions pour le projet d'extension et d'aménagement de l'atelier communal situé au 26 rue de la Fontaine Gaudine.

L'enveloppe financière estimative s'élève à 114 145.43 € HT

Quatre cabinets d'architectures ont été consultés :

- Sylvie MIMBRE : 12 650 € HT (incluant le suivi de chantier)
- OG2L Architecture : Pas de réponse
- Architecte associés Niort : Pas de réponse
- H+ Artefact Arnaud LOIZELEUR : 1 342 € HT (maîtrise d'œuvre partielle)

L'architecte aura pour mission principale la numérisation et le dessin d'état des lieux et l'extension en façade, le plan des toitures et le plan de masse, les coupes schématiques, l'intégration et le dessin numérique, la préparation des documents administratifs pour le projet d'extension d'un entrepôt en vue de l'aménagement du nouveau centre technique municipal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CHOISIT l'atelier H+ Artefact Arnaud LOIZELEUR, architectes pour la maîtrise d'œuvre partielle des travaux d'aménagement du nouveau centre technique municipal
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission
- DIT que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2022

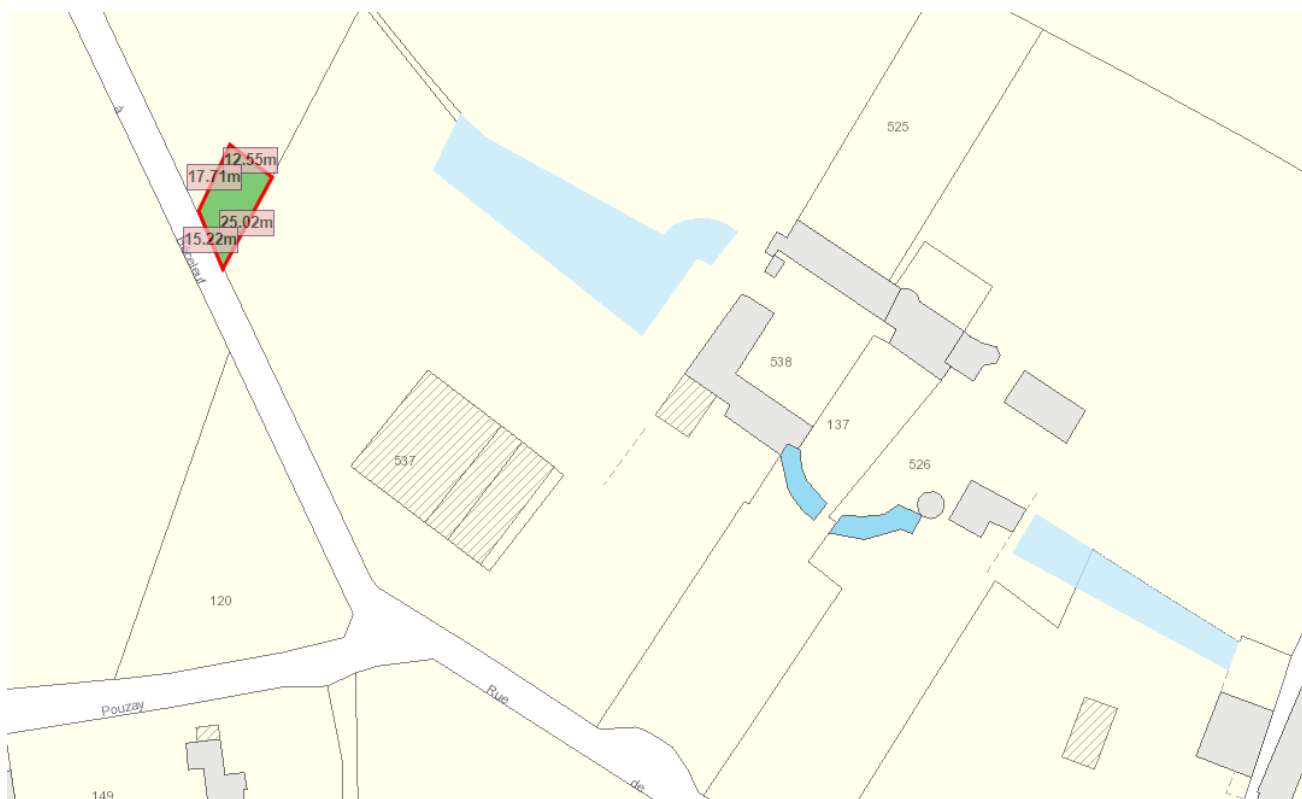
Délibération défense incendie Beauregard :

Monsieur le Maire rappelle que lors des réunions du Conseil Municipal en date du 28 février 2022 et du 16 mai 2022, il avait été acté la mise en place d'une défense incendie à Beauregard. Pour cela une partie de la passerelle E 129 doit être bornée pour une superficie de 250 m² environ. Après accord des propriétaires, il est nécessaire de procéder aux bornages, plusieurs devis ont été demandés :

	Montant HT
Alpha Géomètre	670 €
SITA Conseil	1 250 €

L'assemblée décide de retenir le géomètre Alpha Géomètre comme étant le mieux-disant pour un montant de 670 € HT.

De plus, l'assemblée valide l'achat de cette future parcelle d'environ 250 m² appartenant à la famille DE CUGNAC au prix de 3€50 du m² pour l'installation d'une réserve incendie.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **confirme** son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée E 129, d'une surface d'environ 250 m², appartenant à la famille DE CUGNAC au prix de 3€50 du m² ;
- **autorise** Monsieur le Maire, à signer l'acte d'acquisition et tous les documents inhérents à cette acquisition ;

De plus, Monsieur le Maire explique que nous allons lancer une consultation pour les travaux de terrassement et pour l'acquisition d'une citerne souple de 120 m³ auprès de différents fournisseurs.

Budget principal 2022 - Décision modificative :

Vu la nomenclature budgétaire et comptable en M14,

Vu la délibération du 04 avril 2022 portant vote du budget primitif de la commune,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits votés, selon la décision modificative comme suit :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Réseaux de voirie	2151	- 10 000		
Autres	2188	-5 000		
Immeuble de report			21318	3 000
Autres installations,			2158	12 000

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la décision modificative comme présentée ci-dessus,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à son rendez-vous avec les dirigeants du club de Foot Plaine et Gâtine, il a été décidé de procéder à un sablage du stade de foot car lors de la prochaine saison les matchs de compétition se dérouleront en grande partie à Béceleuf.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs parcelles dans le lotissement de la Menoterie sont réservées et que des permis de construire ont été déposés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.